

Niamey, le 18 AVR 2017.

NOTE INTERNE n° /DG/SEEN

No 00872

Destinataires : Tous services

Objet : Climat des affaires

Raccordement au réseau d'eau potable des PME/PMI

A compter de la parution de la présente note interne, des facilités de raccordement au réseau d'eau potable, des Petites et moyennes Entreprises pourront être accordées à tous les promoteurs le désirant sur présentation des pièces justificatives. Ainsi :

A/- Paiement des devis d'extension :

- 10% à l'établissement du devis;
- le reste reparti en trois paiements dans les premières factures ;

B/- Délai de raccordement :

- Branchement neuf : 07 jours
- Extension réseau + Branchement neuf (distance maxi 150 ml) : 24 Jours après paiement des 10%.

Le Directeur Général //r

